

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 29 mars 2010

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 11
Votants 13

**l'an deux mil dix
et le vingt neuf mars**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

22 mars 2010

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Bernard TROALEN - Michel LE BARS – Eric LE BARS – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Annie JULIEN – Jean-Yves BOZEC – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN.

Absents : Emmanuelle RASSENEUR – Marcel SERGENT
Eric BIGOT ayant donné procuration à Guy MARZIN
Gilles ALLAIN ayant donné procuration à Ronan CHATALIC

Objet de la délibération

Ligne de trésorerie

Monsieur Eric LE BARS a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des décalages peuvent intervenir entre les recettes et les dépenses à régler. De ce fait la trésorerie peut s'avérer parfois insuffisante. Cette situation peut s'amplifier lorsque les investissements sont importants. Nous risquons de nous trouver dans cette situation avec la construction de la cantine. Les subventions sont sollicitées et payées après le mandatement des travaux.

La subvention du Conseil général sera probablement notifié en 2011 pour un montant prévisionnel de 55 000 euros. Dans l'intervalle l'emploi d'une ligne de trésorerie s'avère nécessaire pour une durée de dix mois pour un montant de 60 000 euros.

Des organismes bancaires ont été consultés : les offres sont les suivantes :

Crédit Mutuel de Bretagne : **Marge 1.15 % + 0.33 % = 1.48 %**
Crédit Agricole : **Marge 0.50 % + 0.63 % = 1.13 %**
Caisse d'Epargne **Marge 0.75 % + 0.34 % = 1.09 %**

Le Maire propose, au vu des conditions proposées, de retenir la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie de 60 000 euros sur dix mois au taux de 1.09 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'autoriser le Maire à souscrire une ligne de trésorerie de 60 000 euros sur une période de dix mois auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 1.09 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN